

Si le gouvernement faisait ériger les bâtiments nécessaires à Nicola, Kamloops, ou à quelque endroit de l'intérieur où il y a une bonne réserve de terre arable, l'offre de Sa Seigneurie serait raisonnable et entraînerait pour le gouvernement à peu près les dépenses que j'ai indiquées dans mon estimation.

Je n'approuve pas un conseil comme celui que suggère l'évêque, mais je crois qu'il devrait être fait des rapports trimestriels et des rapports d'inspection par le gouvernement en tout temps jugé à propos.

Finalement, on m'assure qu'il est possible de faire un arrangement très économique et acceptable pour vingt internes mâles à l'école industrielle de Sainte-Marie, et pour le même nombre de jeunes filles, vu que les bâtiments, etc., sont prêts.

Dans l'île de Kuper on pourrait commencer en petit, comme le propose M. Roberts, avec une vingtaine d'enfants, et j'ose suggérer que le département pourrait prendre des renseignements officiels directs de la société de la Nouvelle-Angleterre à Londres, et savoir ainsi à quelles conditions il pourrait être établie une école industrielle dans l'île de Kuper sous ses auspices. Je serais alors, avec votre approbation, bien content de conclure avec l'évêque (Anglican) de New-Westminster des arrangements pour l'établissement d'une troisième école dans l'intérieur des terres. A moins cependant que le gouvernement serait prêt à construire et meubler les édifices nécessaires, je ne crois pas que l'évêque ait les fonds nécessaires.

Je regrette de n'avoir été capable de répondre plus tôt à votre lettre, mais l'évêque de New-Westminster ayant proposé de s'aboucher avec moi avant que je vous écrive, j'ai retardé de vous répondre dans l'espoir de voir Sa Seigneurie, vu surtout que vous désiriez savoir dans quelles conditions une école pourrait être conduite sous les auspices de son ministère. J'ai cependant reçu une dépêche de Sa Seigneurie qui m'informe de son désappointement de ne pouvoir me rencontrer comme elle se proposait de faire. C'est pourquoi je ne retarderai pas davantage mon propre rapport, que je vous adresse avec les lettres ci-jointes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. M. POWELL, *surintendant des sauvages.*

L'honorable surintendant général des affaires des sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES, OTTAWA, 18 mars 1885.

MÉMOIRE.—Le soussigné a l'honneur de soumettre, avec le présent, une lettre du 3 du courant reçue le 16, du surintendant des sauvages à Victoria, au sujet de l'établissement projeté d'écoles industrielles dans l'île Vancouver et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique; je joins aussi au présent, copies des lettres qui accompagnaient la dépêche du surintendant, savoir: une lettre de Sa Seigneurie l'évêque de New-Westminster, et une autre du révérend M. R. J. Roberts, de l'île Kuper, sur le même sujet.

Vous verrez par la lettre de l'évêque qu'il est disposé à entreprendre la conduite des deux écoles industrielles, l'une pour garçons et l'autre pour filles; que pour l'école des filles il fournira les bâtiments, sur le terrain de l'église, à compter de deux ans de la date à laquelle le gouvernement lui donnera avis de l'acceptation de son offre; et qu'il fournira trois maîtresses auxquelles le gouvernement n'aura pas à payer de traitement; cela à la condition que le gouvernement fournira \$500 pour aider à meubler l'édifice quand il sera terminé, et allouera une somme de \$2,50 par semaine pour chacune des maîtresses et pour chacun des élèves qui résideront et seront nourries dans l'école, et \$1.00 par mois pour chaque élève externe qui fréquentera l'école. Pour vingt-cinq élèves et trois maîtresses l'établissement coûterait \$7,000 par année.

Pour ce qui est de l'école des garçons, l'évêque propose de fournir sans que le gouvernement ait à leur payer de traitements, deux maîtres qui seront dans les ordres et dont l'un résidera continuellement dans l'école, un laïque et un médecin, pourvu que dans les deux ans qui suivront la date à laquelle il aura accepté ces propositions, le gouvernement fournisse sur un terrain appartenant au gouvernement, les édifices nécessaires, y compris des classes, un réfectoire, un dortoir, une chapelle, avec logements pour les maîtres, etc., avec les meubles nécessaires et une pharmacie, etc. Le gouvernement aura aussi à payer une somme de \$75 par mois pour un